

# Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal

## Du 29 octobre 2024

Sous la présidence de M. le Maire.

Présents : Mmes Marylène OUDIN, Annie VETU, MM. Eric VETU, Jonathan ROSSIGNOL, Johann GALICHER, Philippe SCIEUR, Valentin PIVIDORI.

Excusés : M. Grégory GALICHER, Mmes Evelyne VALENTIN, Charlène GAILLET.

Mme Charlène GAILLET donne pouvoir à Mme Annie VETU.

Secrétaire de séance : Mme Marylène OUDIN

### **Convocation du 21/10/2024**

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 27 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### Cadeaux des enfants

Comme chaque année, il est prévu que la commune participe au Noël des enfants d'Omey et du personnel communal pour un montant de 20€ en carte cadeau ou carte culture.

Délibération prise à l'unanimité.

#### Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 décembre 2024. Il est proposé que l'âge requis soit de 60 ans et que la personne réside dans la commune. Le repas sera préparé par un traiteur « Ludovic Forby » pour un montant de 40€ par personne.

Délibération prise à l'unanimité.

#### Spectacle Noël des enfants

Un spectacle se fera le même jour que le repas des aînés. M. le Maire présente un devis de l'association Voyage Musical pour un montant de 1040€ qui est accepté par les membres du conseil.

Délibération prise à l'unanimité.

#### Prévoyance obligatoire pour les agents

Dans le souci d'assurer une couverture prévoyance aux agents à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune a décidé d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance, au contrat collectif à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents de la commune, de souscrire la garantie à hauteur de 90% du revenu net des agents en cas d'ITT ou d'invalidité plus risque décès à hauteur de 10000€ et de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 90% .

L'adhésion au régime des contractuels est subordonnée à une condition d'ancienneté de 6 mois (présence effective constatée sur une durée globale d'un an).

Délibération prise à l'unanimité.

#### Renouvellement de l'assurance statutaire

M. le Maire propose que la commune adhère à cette procédure engagée par le Centre de Gestion sans obligation d'y souscrire à son terme.

Délibération prise à l'unanimité.

### ATC France

La Sté ATC France souhaite une nouvelle mise à disposition d'un terrain communal. La date d'entrée en vigueur n'étant qu'en 2032, M. le Maire propose que l'autorisation de signature soit effectuée par la prochaine mandature.

Délibération prise à l'unanimité.

### Prise en charge déplacement salon des maires

L'association des maires organise le transport en autocar. La commune prendra en charge le montant de ce transport pour les conseillers désirant s'y rendre.

Délibération prise à l'unanimité.

### Limitation de vitesse dans le village

M. le Maire propose de changer la limitation de vitesse dans le village. A l'exception de ceux en zone de rencontre qui sont à 20km/h et de la rue S Veil, tous les axes passeront à 30km/h au lieu de 40km/h actuellement.

Délibération prise à l'unanimité.

### Questions diverses

M. le Maire nous informe :

Que les travaux de l'aire de jeux débuteront en semaine 51.

Que le contrôle de l'alarme de la salle des fêtes a été effectué.

Que 3 Stés vont faire des devis pour la réfection de la toiture de la maison des associations et de celle de la mairie.

Qu'un nom va être donné au passage qui a été refait de la rue de l'Eglise à la rue P Semard. Il a été proposé Passage des ouvriers et Aire de loisirs Noémie Delichère.

Qu'il va contacter des entreprises de peinture et de rénovation intérieure pour les logements et la maison de la commune.

M. le Maire demande à Valentin Pividori s'il peut recontacter la Sté pour la réfection du mur de l'église pour avoir un nouveau devis.

La séance est levée à 22H55

Le secrétaire de séance

Marylène OUDIN



Le Maire

Eric VETU

  
